COMMUNIQUÉ

BUREAU NATIONAL
AIX-EN-PROVENCE,
LE 23 juin 2014

L'USAC-CGT A SAUVÉ LE BATAILLET

Dans le cadre des négociations protocolaires, la DGAC avait annoncé sa volonté de se séparer du centre de vacances du Bataillet. L'USAC-CGT a été la seule organisation syndicale à défendre le centre tout au long des négociations protocolaires et a obtenu, en dernier recours, de la DGAC qu'elle cherche un repreneur.

L'USAC-CCGT a suivi tout le processus de transfert avec deux objectifs : que le centre de vacances trouve un repreneur en conservant l'accès aux personnels de la DGAC et de Météo France et que les personnels sur place conservent leurs emplois et conditions de travail.

Grâce à l'USAC-CGT, ce repreneur a finalement été trouvé : la fédération Cap France a répondu positivement à l'appel d'offre. La réponse est intéressante à plusieurs titres : les personnels de la DGAC et de Météo France pourront continuer à prendre leurs vacances au Bataillet avec les mêmes subventions, les personnels non DGAC sur place conserveront leurs emplois, les personnels DGAC seront reclassés selon les termes du protocole (PRC).

C'est une victoire pour l'USAC-CGT, qui aura été la seule à défendre le Bataillet lors des négociations protocolaires et par la suite : pétition, intervention auprès du Ministère et des élus locaux et auprès de la DGAC pour que le protocole soit appliqué.

1, Rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cedex
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94
www.usac-cgt.org

ETF-ATM Committee

Union Syndicale
de l'Aviation Civile
CGT